



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 22 mars 2021, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M^{me} Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M^{me} Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M^{me} Lise Roy, conseillère (téléconférence)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public:

Mme Karine Dallaire:

- manque de places en garderie.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210322-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en retirant le point 11.2 Entente concernant une subvention relative au financement du projet d'habitation l'Appartenance - 85, rue de Muy et en ajoutant les points suivants :

13.1 Avis de réserve pour fins publiques - lot 2 510 111 cadastre du Québec;

13.2 Avis de réserve pour fins publiques - lots 2 509 425, 2 509 426 et 2 509 574 cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-2

Approbation du procès-verbal du 15 février 2021

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

210322-3

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-109-2 modifiant le Règlement 2008-109 relatif aux nuisances olfactives

Mme la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement modifiant le Règlement 2008-109 relatif aux nuisances olfactives.

210322-4

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-324-1 modifiant le Règlement 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement modifiant le Règlement 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

210322-5

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-349 ordonnant la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 095 556 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 095 556 \$.

210322-6

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-350 ordonnant l'aménagement d'un sentier dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 424 847 \$

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 424 847 \$.

210322-7

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-351 ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Mésey et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Mésey et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$.

Adoption de règlements

210322-8

Adoption - Règlement numéro 2019-313 ordonnant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2019-313 - Règlement ordonnant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1)

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-290-12 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018 -290 afin:

- D'agrandir la zone I-1203 à même une partie de la zone I-1200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-13

Adoption - Règlement numéro 2021-293-3 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin:

- **De permettre, pour certains projets de reconstruction, la conservation de fondations dérogatoires sous certaines conditions**
-

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2021-293-3;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2021-293-3 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin:

- De permettre, pour certains projets de reconstruction, la conservation de fondations dérogatoires sous certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-14

Adoption - Règlement numéro 2021-296-4 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin:

- **D'ajouter les propriétés situées aux 344, 360, 721, 725, 758, 782, 818, 908, 922-926 et 1060, boulevard Marie-Victorin à l'annexe A – Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale**
-

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2021-296-4 et les commentaires reçus;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2021-296-4 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin:

- D'ajouter les propriétés situées aux 344, 360, 721, 725, 758, 782, 818, 908, 922-926 et 1060, boulevard Marie-Victorin à l'annexe A – Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-15

Adoption - Second projet de règlement numéro 2021-298-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin:
• De rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages de la sous-classe I5-01 (industrie de produits chimiques) dans la zone I-1203

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2021-298-2;

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2021-298-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin:

• De rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages de la sous-classe I5-01 (industrie de produits chimiques) dans la zone I-1203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-16

Dépôt du projet de règlement numéro 2021-324-1 modifiant le Règlement 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Mme la conseillère Anne Barabé dépose le projet de règlement 2021-324-1 - Règlement modifiant le Règlement 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

210322-17

Adoption - Règlement numéro 2021-344-2 modifiant le Règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2021 afin de revoir les échéances

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-344-2 - Règlement modifiant le Règlement imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables, et ce, pour l'année 2021 afin de revoir les échéances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-18

Adoption - Règlement numéro 2021-348 ordonnant la réfection de la rue De Montbrun entre le boulevard de Mortagne et le chemin de Touraine et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 539 707 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-348 - Règlement ordonnant la réfection de la rue De Montbrun entre le boulevard de Mortagne et le chemin de Touraine et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 539 707 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-19

Dépôt du projet de règlement numéro 2021-349 ordonnant la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 095 556 \$

M. le conseiller Raouf Absi dépose le projet de règlement 2021-349 - Règlement ordonnant la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 095 556 \$.

210322-20

Dépôt du projet de règlement numéro 2021-350 ordonnant l'aménagement d'un sentier dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 424 847 \$

Mme la conseillère Anne Barabé dépose le projet de règlement 2021-350 - Règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 424 847 \$.

210322-21

Dépôt - Projet de règlement numéro 2021-351 ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Mésy et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$

Mme la conseillère Isabelle Bleau dépose le projet de règlement 2021-351 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Mésy et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$.

210322-22

Procès-verbal de correction - Règlement 2020-293-1 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin:

- **D'adopter une mesure différente pour les mains courantes intérieures des bâtiments situés dans la zone H-807**
 - **De réviser les dispositions applicables aux infrastructures d'alimentation en électricité dédiées aux bornes de recharge pour véhicules électriques**
-

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction daté du 22 février 2021, préparé par la greffière et corrigeant le titre du règlement.

210322-23

Procès-verbal de correction - Règlement 2020-293-2 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin:

- **D'adopter une mesure différente pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers**
-

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction daté du 22 février 2021, préparé par la greffière et corrigeant le titre du règlement.

Rapports et résolutions des comités et commissions

210322-24

Demandes de PIIA présentées au CCU du 24 février 2021

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-023, U2021-025, U2021-026, U2021-027, U2021-028, U2021-029, U2021-030, U2021-031 et U2021-033 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 février 2021 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2020-70186 afin d'approuver des modifications à une aire de stationnement d'un immeuble situé au 1350, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-023.
2. La demande de PIIA numéro 2021-70007 pour autoriser la démolition et la construction d'un balcon, la construction d'une terrasse et l'installation de clôtures en cour arrière d'un immeuble situé au 11, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-025.
3. La demande de PIIA numéro 2021-70009 pour autoriser la présence d'un cabanon sur l'emplacement d'un immeuble situé au

930, boulevard du Fort-St-Louis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-026.

4. La recommandation de report U2021-027.
5. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70014 pour autoriser la rénovation des façades, des modifications au stationnement, à l'aménagement paysager et à l'entreposage des déchets, d'un immeuble situé au 401, rue Samuel-De Champlain, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-028.
6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70006 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 17, rue Birtz, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-029.
7. La demande de PIIA numéro 2021-70010 pour autoriser un réaménagement de la propriété de l'école secondaire de Mortagne située au 955, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-030.
8. La demande de PIIA numéro 2021-70015 pour autoriser des modifications au projet d'agrandissement d'un immeuble situé au 852, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-031.
9. La demande de PIIA numéro 2021-70018 pour autoriser la rénovation des façades d'un immeuble situé au 650, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-25

**Demande site du patrimoine présentée au CCU du
24 février 2021**

Il est proposé d'entériner la recommandation U2021-024 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 février 2021 et d'approuver la demande site du patrimoine numéro 2021-70007 pour autoriser la démolition et la construction d'un balcon, la construction d'une terrasse et l'installation de clôtures en cour arrière d'un immeuble situé au 11, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean Martel, Mmes Jacqueline Boubane et Lise Roy se retirent pour le point suivant puisque ceux-ci ont un lien avec l'immeuble du 506, boul. Marie-Victorin.

M. François Desmarais assume la présidence.

210322-26

**Demande site du patrimoine et PIIA présentée au CCU
du 24 février 2021**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-021 et U2021-022 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 février 2021 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2021-70008 pour autoriser des rénovations des façades et le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 506, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-021;
2. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70008 pour autoriser des rénovations des façades et le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 506, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel, Mmes Boubane, Roy et M. Desmarais reprennent leur siège.

210322-27

Nomination membre du CCU

Il est proposé de nommer monsieur Alain Baillargeon, comme membre du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville, pour un mandat débutant le 23 mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-28

**Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable
- réunion du 9 décembre 2020**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 9 décembre 2020.

210322-29

**Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable
- réunion du 2 février 2021**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 2 février 2021.

210322-30

**Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion
du 14 janvier 2021**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse -
réunion du 14 janvier 2021.

210322-31

**Dépôt du procès-verbal du comité des citoyens du
district no 1 - réunion du 19 janvier 2021**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens
du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 19 janvier 2021.

210322-32

**Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion
du 20 janvier 2021**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire -
réunion du 20 janvier 2021.

210322-33

**Dépôt du procès-verbal de la Commission des
jumelages - réunion du 26 janvier 2021**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des
jumelages - réunion du 26 janvier 2021.

210322-34

**Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation
citoyenne - réunion du 27 janvier 2021**

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la
participation citoyenne - réunion du 27 janvier 2021.

210322-35

**Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs,
des arts, de la culture et de la vie communautaire -
réunion du 24 février 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2526 préparé par
la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire
daté du 10 mars 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 24 février 2021 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20210224-01 à l'effet d'autoriser la récupération d'équipements désuets pour les offrir aux organismes du milieu et au Grenier des Aubaines, visant à leur redonner une deuxième vie.
2. La recommandation 20210224-02 à l'effet de refuser le projet de biennale d'aquarelle en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-36

Dépôt du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 24 février 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 24 février 2021.

210322-37

Dépôt Recommandation SPC-15 - Mise à jour du code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2538 préparé par la Direction générale daté du 4 mars 2021 et portant sur la recommandation SPC-15 du Secrétariat à la participation citoyenne en regard de la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne.

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation SPC-15 du Secrétariat à la participation citoyenne en regard de la mise à jour du Code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-38

Dépôt Recommandation SPC-16 - Mise à jour du guide de fonctionnement de la participation citoyenne

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2539 préparé par la Direction générale daté du 4 mars 2021 et portant sur la recommandation SPC-16 du Secrétariat à la participation citoyenne en regard de la mise à jour du Guide de fonctionnement de la participation citoyenne;

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation SPC-16 du Secrétariat à la participation citoyenne en regard de la mise à jour du Guide de fonctionnement de la participation citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-39

Dépôt Recommandation CJE-1 - Campagne de sensibilisation pour l'adoption de comportements écoresponsables pour le Jour de la Terre

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2543 préparé par la Direction générale daté du 5 mars 2021 et portant sur la recommandation CJE-1 du comité jeunesse en regard d'une campagne de sensibilisation pour l'adoption de comportements écoresponsables pour le Jour de la Terre;

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation CJE-1 du comité jeunesse en regard d'une campagne de sensibilisation pour l'adoption de comportements écoresponsables pour le Jour de la Terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-40

Commission de la circulation et du transport rencontre du 4 février 2021 - recommandations

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, rencontre du 4 février 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 210204-03 visant à maintenir la signalisation de stationnement telle que le prévoit la réglementation en ce qui a trait à la rue De La Perrière Nord.
2. La recommandation 210204-04 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'aménagement d'une traverse piétons face au 640, boul. De Montbrun.

3. La recommandation 210204-05 visant à maintenir le statu quo quant au stationnement sur la rue de Tours, entre les rues Jean-Bois et Jean-Plouf.
4. La recommandation 210204-06 visant à entreprendre le processus de consultation quant à l'intérêt de l'aménagement d'une zone Rue « Elle » pour une zone entre le 29 et le 49 rue Fréchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

210322-41

Demande de dérogation mineure no 2021-70016 – escalier menant sur terrasse sur toit

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70016;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-032;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 19 février 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70016 à l'égard de l'immeuble situé au 852, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 910 488 du cadastre du Québec déposée le 2 février 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- permettre que l'accès à la terrasse sur le toit se fasse par un escalier situé à l'extérieur sur le mur arrière du bâtiment;
- permettre que le passage reliant l'escalier extérieur à la terrasse empiète dans le recul minimal requis entre la terrasse et tout mur extérieur du bâtiment.

Le tout selon la recommandation U2021-032 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- plans partiels du rez-de-chaussée et du toit, préparés par Luc Plante, architecte, datés du 12 février 2021 et reçus le 15 février 2021;
- élévations modifiées, préparées par Luc Plante, architecte, datées du 12 février 2021 et reçues le 15 février 2021;
- perspectives modifiées, préparées par Luc Plante, architecte, datées du 12 février 2021 et reçues le 15 février 2021;

- lettre argumentaire pour la dérogation mineure, reçue le 16 février 2021;
- photos de la cour arrière, reçue le 15 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

210322-42

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 1^{er} février au 28 février 2021 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 8 mars 2021;
2. De souligner le départ à la retraite de M. André Brossard, menuisier à la Direction des travaux publics, le 1^{er} avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes de chèques et virements budgétaires

210322-43

Listes de chèques

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des chèques numéros 193666 à 193708 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 193709 à 193781 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 193782 à 193837 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 193838 à 193902 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 193903 à 193977 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
 - paiements électroniques S-17248 à S-17275;
 - paiements électroniques S-17276 à S-17360;
 - paiements électroniques S-17361 à S-17402;
 - paiements électroniques S-17403 à S-17482;
 - paiements électroniques S-17483 à S-17530.

- 3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-44

Listes des virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021
au 15 mars 2021

Écritures 5219 à 5224

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-45

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 28 février 2021, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

210322-46

**Dépôt du rapport 2020 du trésorier relativement à ses
activités quant à la LERM**

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relatif à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés et des candidats indépendants pour 2020, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

210322-47

**Approbation de financement pour le projet de
plantations d'arbres à travers la Ville**

CONSIDÉRANT que divers projets de plantations d'arbres planifiés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Boucherville seront réalisés en 2021;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2542 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 5 mars 2021;

Il est proposé d'autoriser le financement des divers projets de plantation d'arbres au montant de 500 000 \$, par une appropriation aux Fonds vert de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-48

Programme d'aide financière à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables

CONSIDÉRANT la réduction à la source associée à l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables;

CONSIDÉRANT la pollution de l'environnement par les déchets de plastique, dont celle causée par les produits d'hygiène féminine jetables conventionnels;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de mettre en place des actions permettant de réduire la production de déchets, dont ceux en plastique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2544 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 11 mars 2021;

Il est proposé :

1. De mettre en place un programme d'aide financière à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables selon les conditions et modalités proposées par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;
2. D'autoriser la Direction des finances à effectuer les remboursements des dépenses admissibles aux citoyennes qui soumettront une demande conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-49

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2545 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 5 mars 2021 indiquant qu'aucune demande et aucun remboursement n'ont été faits en 2020;

Conséquemment aucune liste des remboursements à titre de frais de recherche et de soutien n'est déposée.

210322-50

**Exemption souscription au Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle du Barreau du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a à son service exclusif des avocats;

Il est proposé de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, RLRQ c B-1, r 20.

Que la Ville de Boucherville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Roger Maisonneuve, Me Marie-Pier Lamarche et Me Marianna Ruspil dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

210322-51

**Adjudication d'un contrat de services professionnels
pour les travaux d'éclairage 2020-2021 (C-20-15-I)**

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour les travaux d'éclairage 2020-2021;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2554 préparé par la Direction du génie daté du 16 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels pour les travaux d'éclairage 2020-2021 à WSP Canada inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 70 479,68 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-20-15-I.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-52

**Adjudication d'un contrat le scellement des fissures
2021 (C-21-03-A)**

CONSIDÉRANT le contrat pour Scellement de fissures 2021 (C-21-03-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2501 préparé par la Direction du génie daté du 4 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le scellement de fissures 2021 à Scellement Flextech inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 90 071,42 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-03-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-53

**Adjudication d'un contrat pour la réfection des rues
Thomas-Pépin, Philippe-Musseaux, des Iles-Percées,
De Jumonville et Marquis-De Tracy (C-21-06-A)**

CONSIDÉRANT le contrat Réfection des rues Thomas-Pépin, Philippe-Musseaux, des Iles-Percées, De Jumonville et Marquis-De Tracy (C-21-06-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2500 préparé par la Direction du génie daté de 4 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des rues Thomas-Pépin, Philippe-Musseaux, des Iles-Percées, De Jumonville et Marquis-De Tracy à Les Entreprises Michaudville inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 5 787 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-06-A, le tout conditionnellement à l'approbation du Règlement 2021-345 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures des rues Thomas-Pépin, Philippe-Musseaux, des Îles-Percées, De Jumonville et Marquis-De Tracy et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 299 745 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. D'autoriser une somme supplémentaire de 150 000,00 \$ taxes nettes à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-54

**Adjudication d'un contrat de services professionnels
pour la surveillance de chantier lors de la réfection de
la rue Newton (P-19-AM-12-M4)**

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton (P-19-AM-12-M4) ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2540 préparé par la Direction du génie daté du 10 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton à Le Groupe Conseil Génipur inc. pour un montant total de 86 090,41 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-19-AM-12-M4, et ce, conditionnellement à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt 2019-313.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-55

**Adjudication d'un contrat de services professionnels
pour la conception et la surveillance pour les travaux
de réfection des postes de pompage sanitaire de
Coulomb, Louis-Pasteur et Chemin du Lac
(P-20-AM-12-A-M1)**

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance pour les travaux de réfection des postes de pompage

sanitaire de Coulomb, Louis-Pasteur et Chemin du Lac (P-20-AM-12-A-M1) ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2541 préparé par la Direction du génie daté du 10 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réfection des postes de pompage sanitaire de Coulomb, Louis-Pasteur et Chemin du Lac à Shellex Groupe Conseil inc. pour un montant total de 91 577,59 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-20-AM-12-A-M1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-56

Adjudication d'un contrat de services professionnels - Plans, devis et surveillance pour la réfection de six (6) terrains de tennis au parc Pierre-Laporte (P-21-PA-01-M2)

CONSIDÉRANT le contrat pour les services professionnels - Plans, devis et surveillance pour la réfection de six (6) terrains de tennis au parc Pierre-Laporte (P-21-PA-01-M2) ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2529 préparé par la Direction du génie daté du 4 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels - Plans, devis et surveillance pour la réfection de six (6) terrains de tennis au parc Pierre-Laporte à FNX-Innov inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 67 720,28 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-21-PA-01-M2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-57

Adjudication - Fourniture, plantation d'arbres et d'arbustes et enlèvement du nerprun dans des secteurs boisés du parc de Normandie (SI-21-03)

CONSIDÉRANT que l'abattage de nombreux frênes était nécessaire afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT que des plantations sont nécessaires afin de reconstruire un couvert forestier plus résilient face aux changements climatiques en cours et à venir;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2513 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-21-03 pour la fourniture, la plantation d'arbres et d'arbustes et l'enlèvement du nerprun dans des secteurs boisés du parc de Normandie à Nature-Action Québec inc., étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 84 311,91 \$ taxes

incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-58

Adjudication d'un contrat pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique (SI-21-11)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2532 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-20-11 pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique à CREUSAGE R.L. (9083-0126 QUÉBEC INC.), étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 52 026,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-59

Adjudication d'un contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SI-21-13)

CONSIDÉRANT le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2535 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-21-13 de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue à Senterre entrepreneur général inc., étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 80 482,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-60

Adjudication d'un contrat de location d'un camion 10 roues muni d'équipement de déneigement et d'une benne basculante d'excavation (SP-21-06)

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un camion 10 roues muni d'équipement de déneigement et d'une benne basculante d'excavation;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2536 préparé par la Direction des travaux publics daté du 4 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-21-06 de location d'un camion 10 roues muni d'équipement de déneigement et d'une benne basculante d'excavation à Location de camions Eureka inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 530 839,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-61

Adjudication d'un contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvette d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé (SP-21-08)

CONSIDÉRANT le contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2524 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 février 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-21-08 de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 359 429,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission conditionnellement à l'approbation des crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-62

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de croisières sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale (SP-21-12)

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de croisières sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2528 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 8 mars 2021;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la fourniture de croisières sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale, à l'unique soumissionnaire conforme CROISIÈRES NAVARK INC., pour un montant total de 277 221,97 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission SP-21-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

210322-63

Protocole d'entente relatif à la gestion du centre multifonctionnel de Boucherville

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la gestion du centre multifonctionnel de Boucherville entre la Ville de Boucherville et la Corporation du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que l'entente signée le 21 septembre 2001 vient à échéance le 12 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite prolonger le mandat de la Corporation du centre multifonctionnel de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2519 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 23 février 2021;

Il est proposé:

1. De prolonger la durée du protocole d'entente relatif à la gestion du centre multifonctionnel de Boucherville jusqu'au 31 décembre 2023;
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer l'addenda au protocole d'entente relatif à la gestion du centre multifonctionnel de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

210322-64

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 25 mars 2021

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210325-2.1 à CA-210325-2.5.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210325-4.1 à CA-210325-4.4.
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210325-5.1.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210325-6.1 à CA-210325-6.9.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210325-8.1 à CA-210325-8.6.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-65

Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus

CONSIDÉRANT que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 800 personnes en attente d'une transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT que ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un temps fort pour promouvoir cette importante cause auprès de la population;

Il est proposé que la Ville de Boucherville se joigne à Transplant Québec et appui la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-66

Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie

CONSIDÉRANT que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie a pour ambition d'avancer vers un monde où les maires et les gouvernements locaux engagés en alliance avec leurs partenaires accélèrent la mise en œuvre d'initiatives ambitieuses et mesurables en matière de climat et d'énergie qui conduisent à un avenir inclusif, juste, à basses émissions et résilient au climat, contribuant à atteindre et dépasser les objectifs de l'Accord de Paris;

CONSIDÉRANT qu'afin de concrétiser cette vision, la Ville de Boucherville s'engage à mettre en œuvre des politiques et à prendre des mesures pour réduire et éviter les émissions de gaz à effet de serre, se préparer aux impacts du changement climatique, accroître l'accès aux énergies durables et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs;

Il est proposé d'autoriser le maire de la Ville de Boucherville, monsieur Jean Martel à adhérer pour et au nom de la Ville de Boucherville et à signer la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie (GCoM en anglais), rejoignant des milliers d'autres villes et gouvernements locaux du monde entier engagés actuellement dans le leadership climatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-67

Engagement dans le programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux villes de partager entre elles leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

CONSIDÉRANT que le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville indique son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC.
2. D'autoriser le chef de service environnement ou le directeur de l'urbanisme et de l'environnement à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-68

Réaction à la planification des besoins d'espaces du Centre de services scolaire des Patriotes

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a transmis le 12 février 2021 ses commentaires dans le cadre de la consultation sur le Projet de Planification des besoins d'espaces dans les écoles du Centre de services scolaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT le document « Planification des besoins d'espaces - 2020-2025 » du Centre de services scolaires des Patriotes;

CONSIDÉRANT les commentaires aux pages 21 et 22 « Demandes d'ajout d'espace et de reconstruction » pour le territoire de Boucherville;

Il est proposé que la Ville de Boucherville réitère ses commentaires du 12 février 2021 adressés à M. Luc Lapointe, directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes et indique à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et Mme Nathalie Roy, députée de Montarville et ministre de la Culture et des Communications que:

- La Ville de Boucherville souhaite que les élèves demeurant à Boucherville et nécessitant un enseignement spécialisé puissent fréquenter une école sur notre territoire.
- La Ville de Boucherville favorise la construction de deux nouvelles écoles de 16 locaux chacune dans les secteurs du Boisé et Harmonie.
- La Ville de Boucherville demande la reconstruction sur le même site de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine. La Ville de Boucherville est fortement en désaccord avec une relocalisation des locaux de cette école sur le terrain contigu à l'école Pierre-Boucher.
- La Ville de Boucherville n'est pas favorable à l'agrandissement de l'école Pierre-Boucher.
- La Ville de Boucherville favorise les écoles de taille humaine et de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-69

Liste des bâtiments patrimoniaux - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1B

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications participe à la mise en œuvre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que le programme vise à soutenir les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

CONSIDÉRANT les conditions inscrites au dit programme visant à identifier les immeubles admissibles;

CONSIDÉRANT la résolution 201207-50 Entente - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1B;

Il est proposé que soit inscrite, au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1B, la liste des bâtiments municipaux suivante :

1. Maison dite Louis-Hippolyte-La Fontaine (314, boul. Marie-Victorin, Boucherville) – date 1766.
2. Vestiges De La Broquerie (314, boul. Marie-Victorin, Boucherville) – date 1735-1736.
3. Maison d'Alençon (300, chemin d'Alençon, Boucherville) – date 1803-1811.
4. Centre Mgr-Poissant (566, boul. Marie-Victorin, Boucherville) – date 1896.
5. Bâtiment accessoire (560/566, boul. Marie-Victorin, Boucherville) – date 1896-1900.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

210322-70

**Avis de réserve pour fins publiques - lot 2 510 111
cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville concernant l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, à toute fin municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 2 510 111 Cadastre du Québec, à des fins de parc et réserve foncière;

Il est proposé que la Ville de Boucherville:

1. Impose conformément à l'article 79 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E 24), une réserve pour fins publiques sur le lot 2 510 111 cadastre du Québec d'une superficie de 9 661.2 mètres carrés appartenant à Réparation d'autos Gilles Desrochers inc.
2. Retienne les services professionnels de « Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. » pour que ce cabinet d'avocats prépare toutes les procédures nécessaires pour l'imposition de la réserve pour fins publiques à l'encontre de l'immeuble précité.
3. Autorise un avocat de ce cabinet à signer, pour elle et en son nom, tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210322-71

**Avis de réserve pour fins publiques - lots 2 509 425,
2 509 426 et 2 509 574 cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville concernant l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, à toute fin municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'imposer une réserve pour fins publiques sur les lots 2 509 425, 2 509 426 et 2 509 574 cadastre du Québec, à des fins de parc et réserve foncière;

Il est proposé que la Ville de Boucherville:

1. Impose conformément à l'article 79 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E 24), une réserve pour fins publiques sur les lots 2 509 425, 2 509 426 et 2 509 574 cadastre du Québec d'une superficie de 8 236.8 mètres carrés appartenant à 7090919 Canada inc.
2. Retienne les services professionnels de « Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. » pour que ce cabinet d'avocats prépare toutes les procédures nécessaires pour l'imposition de la réserve pour fins publiques à l'encontre de l'immeuble précité.
3. Autorise un avocat de ce cabinet à signer, pour elle et en son nom, tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

210322-72

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 22 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière